


L'ACCIDENT DE SERVICE / DE TRAJET

Demande d'avis sur l'imputabilité au service de l'accident

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Déclaration d'accident** dûment renseignée
- Rapport hiérarchique** de la collectivité (enquête administrative : horaires de travail de l'agent, circonstances de l'accident, témoignages, etc...)
- Certificats médicaux** avec description des lésions (volet 1) et date de première constatation médicale de l'accident (certificat médical initial, prolongation, final, etc...)
- Copie des prescriptions de soins** liés à la prise en charge des frais directement entraînés par l'accident
- Fiche de poste** détaillée de l'agent

Si accident exposant au sang :

- Certificat médical attestant que le VIH a été effectué

Si accident lié à une exposition à un produit :

- Fiche technique du produit

Si le dossier concerne un ACCIDENT DE TRAJET :

- Plan détaillé du trajet** depuis le point de départ jusqu'à l'arrivée
- Constat** des pompiers, de police ou rapport de gendarmerie (obligatoirement transmis si un tiers est en cause)
- Copie ordre de mission** (si agent en mission, formation, etc...)



DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

L'ACCIDENT DE SERVICE / DE TRAJET

Demande d'avis sur l'imputabilité au service d'une prolongation ou d'une rechute en lien avec l'accident

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Certificats médicaux** de rechute ou de prolongation avec description des lésions (volet 1)
- Copie des prescriptions de soins** liés à la prise en charge des frais directement entraînés par l'accident
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier** (déclaration d'accident, certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapports médicaux,...)
- Décision écrite d'imputabilité** prise par la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

L'ACCIDENT DE SERVICE / DE TRAJET

Octroi d'un temps partiel thérapeutique en lien avec l'accident

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent
- Avis du médecin de prévention
- Certificats médicaux de rechute ou de prolongation avec description des lésions (volet 1)
- Expertise médicale effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier (déclaration d'accident, certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapports médicaux,...)
- Décision écrite d'imputabilité prise par la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

L'ACCIDENT DE SERVICE / DE TRAJET

Prise en charge de cure thermale en lien avec l'accident

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent
- Certificat médical prescrivant la cure
- Expertise médicale effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier (déclaration d'accident, certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapports médicaux,...)
- Décision écrite d'imputabilité prise par la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

L'ACCIDENT DE SERVICE / DE TRAJET

Reclassement en lien avec l'accident

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent**
- Fiche de poste** détaillée du **poste actuel** de l'agent
- Fiche de poste** détaillée du **futur poste** de l'agent
- Etat des congés maladie** de l'agent (pour les 2 années précédant la date de l'accident de service)
- Avis du médecin de prévention**
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier** (déclaration d'accident, certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapports médicaux,...)
- Décision écrite d'imputabilité** prise par la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

L'ACCIDENT DE SERVICE / DE TRAJET

Synthèse des questions à poser

- L'accident est-il imputable au service ?
- L'arrêt de travail du (date) à (date) est-il en lien avec l'accident du (date) ?
- Les soins sont-ils en lien avec l'accident de service du (date) ?
- Le certificat de rechute ou de prolongation du (date) à (date) est-il en lien avec l'accident de service du (date) ?
- L'agent est-il temporairement ou définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions ?
- L'état de santé de l'agent en lien avec l'accident de service du (date) est-il guéri, voire consolidé ? Si oui, à quelle date ?
- Y a-t-il des séquelles indemnisables ? Lesquelles ?
- Quel taux peut-on attribuer à chacune de ces séquelles ?
- Les séquelles empêchent-elles, à elles-seules, l'agent de reprendre ses fonctions ?
- L'agent peut-il bénéficier d'un temps partiel thérapeutique ?
- A quelle quotité ? Pour quelle durée ?
- En cas de demande de renouvellement, l'agent peut-il bénéficier d'un renouvellement de temps partiel thérapeutique ?
- L'agent est-il apte à reprendre ses fonctions à temps plein ?
- L'état de santé de l'agent en lien avec l'accident de service du (date) entraîne-t-il la nécessité d'une cure thermale ?
- Un congé maladie peut-il être accordé pour suivre la cure ?
- L'agent est-il apte à ses fonctions ? De manière temporaire ou définitive ?
- L'agent peut-il être affecté dans un autre emploi correspondant à son grade de manière temporaire ou définitive ?
- L'agent peut-il bénéficier d'un reclassement ?